



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/72
S/1995/82
26 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES
OCCUPÉS DE CROATIE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 25 janvier 1995, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Croatie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations sur les violations de l'Accord de cessez-le-feu conclu à Zagreb le 29 mars 1994 (S/1994/367, annexe) qui ont été commises par la prétendue "armée des Serbes de Krajina" (SVK) et les activités militaires connexes auxquelles elle se livre en République de Croatie (voir annexe).

En 1994 – du 1er janvier au 20 décembre –, les autorités croates ont présenté 2 124 protestations officielles à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Croatie à propos de violations du cessez-le-feu. Durant cette période, la prétendue "armée des Serbes de Krajina" a lancé 133 attaques qui ont fait 26 morts et 46 blessés graves parmi la population croate en dehors des Zones protégées par les Nations Unies (ZPNU).

À en juger par le nombre et l'ampleur des violations du cessez-le-feu, la présence de la FORPRONU dans les ZPNU n'a pas d'effet positif sur le comportement des troupes de l'"armée des Serbes de Krajina". Ce comportement semble être entièrement imputable à la volonté politique des autorités en place au moment où les violations se sont produites.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquantième session de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation dans les territoires occupés de Croatie", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO

ANNEXE

Violations de l'Accord de cessez-le-feu conclu à Zagreb le
29 mars 1994, commises par la prétendue "armée des Serbes
de Krajina" et activités militaires connexes menées par
cette dernière

Les activités du quartier général et des unités militaires de la prétendue "armée des Serbes de Krajina" ont été essentiellement caractérisées, depuis le premier jour de l'entrée en vigueur de l'Accord de cessez-le-feu, le 29 mars 1994 (S/1994/367, annexe) jusqu'au 20 décembre 1994, par une volonté systématique et préméditée de se soustraire aux obligations découlant de l'Accord, de violer ses dispositions ou d'en entraver l'application. Compte tenu de leur ampleur et de leur intensité, ces activités peuvent être divisées en deux grandes périodes, à savoir :

- a) La période allant de la signature de l'Accord de cessez-le-feu jusqu'au 20 juillet 1994;
- b) La période allant du 20 juillet au 20 décembre 1994.

1.1 Principaux types de violations commises au cours de la période allant de la signature de l'Accord jusqu'au 20 juillet 1994

- a) Retard apporté à l'exécution des obligations spécifiées dans l'Accord, et plus précisément réticence à retirer les pièces d'artillerie des secteurs définis par l'Accord, les prétextes habituellement invoqués étant, entre autres, les difficultés d'accès aux emplacements, la pénurie de carburant, les risques d'attaques par l'armée croate;
- b) Maintien de pièces d'artillerie et de chars camouflés dans les zones où les armes devaient être bannies en vertu de l'Accord. Les armements ont été soustraits au contrôle de la FORPRONU ou dissimulés à proximité des positions de tir;
- c) Refus de nettoyer les champs de mines dans la zone de séparation;
- d) Redéploiement temporaire ou permanent de troupes dans la zone de séparation;
- e) Envoi de groupes de reconnaissance dans la zone de séparation;
- f) Envoi de commandos spéciaux dans la zone de séparation en vue de mener des opérations de diversion et de commettre des attentats terroristes;
- g) Tirs sur des positions de l'armée croate;
- h) Occupation d'emplacements dans la zone de séparation;
- i) Mouvements constants d'avions et d'hélicoptères à l'aéroport d'Udbina;

j) Travaux de génie militaire à des fins de combat : fortification de positions et installation de communications dans la zone de séparation.

1.2 Principaux types de violations commises au cours de la période allant du 20 juillet au 20 décembre 1994

Outre les principaux types de violations mentionnés plus haut, les activités suivantes ont été observées au cours de cette période :

a) Récupération de pièces d'artillerie et d'autres armes lourdes placées sous contrôle de la FORPRONU et redéploiement de ces armes en position d'attaque;

b) Renforcement des troupes sur la ligne de front;

c) Recrutement/mobilisation de troupes supplémentaires dans la réserve et placement de troupes en alerte de premier rang;

d) Intensification des manoeuvres, allant des exercices de tir aux manoeuvres tactiques sur le terrain;

e) Regroupement et redéploiement de troupes en vue de préparer des actions offensives dans la partie occidentale de la Bosnie (région de Bihać);

f) Limitation des mouvements ou blocage complet des patrouilles de la FORPRONU et arrêt des convois humanitaires, en particulier sur les routes reliant la région de Kordun à la Bosnie occidentale.

S'agissant de l'artillerie placée sous le contrôle de la FORPRONU, il est important de noter que l'"armée des Serbes de Krajina" a violé presque toutes les dispositions de l'Accord.

2.1 Emplacements où les armes lourdes n'ont pas été retirées

Au cours de la période considérée, l'"armée des Serbes de Krajina" a parfois modifié l'emplacement des pièces d'artillerie/armes lourdes. Par conséquent, les emplacements énumérés ci-après correspondent aux lieux de déploiement permanent, tous situés à l'intérieur des zones d'exclusion de 10 et 20 kilomètres.

11e corps de la Slavonie orientale

Emplacement	Armes
Baranja, Forêt d'Haljevo	1 batterie de canons de 130 mm 1 batterie d'obusiers de 105 mm 1 batterie d'obusiers de 155 mm
Baranja (usine de production d'aliments pour animaux)	20 chars T-34 10 véhicules blindés de transport de troupes (VBTT)
Pustara Marinovci	20 chars T-34 10 canons automoteurs de 90 mm 1 batterie d'obusiers de 105 mm
Ekonomija Bobota	10 chars T-55 10 chars T-34 Pièces appartenant à la 43e brigade d'artillerie
Ekonomija Negoslavci	10 chars T-55 10 chars T-34

Note : Les mortiers n'ont pas été retirés et sont dissimulés dans les villages situés le long de la ligne de séparation.

18e corps de la Slavonie occidentale

Emplacement	Armes
Stara Gradiska (château)	7 chars T-55 3 VBTT 2 véhicules blindés, 20/3 mm 1 batterie d'obusiers de 105 mm 1 batterie d'obusiers de 122 mm
Bijele Stijene	3 VBTT
Seovica	2 chars T-55
Donji Rajici	1 batterie d'obusiers de 105 mm
Gornji Rogolji	1 batterie d'obusiers de 105 mm
Tesino Brdo	1 batterie d'obusiers de 122 mm
Vrbovljani	1 batterie d'obusiers de 122 mm
Borovac	1 batterie d'obusiers de 122 mm

Note : Des munitions sont stockées sur tous les emplacements.

15e corps de Licki

Emplacement	Armes
Petricin Polje	1 section de chars T-55 1 section d'obusiers de 105 mm
Koncarev Kraj	1 section de chars T-55 1 batterie d'obusiers de 105 mm
Prijeboj	2 sections de chars T-55
Trnavac	1 batterie de mortiers de 120 mm
Bunic	1 batterie d'obusiers de 122 mm
Ljubovo	1 batterie de mortiers de 120 mm
Svrackovo Selo	1 section de canons de 130 mm 1 batterie d'obusiers de 155 mm
Bjelobabe	1 section de canons antiaériens de 20/3 mm

7e corps de Knin

Emplacement	Armes
Ceranje	2 sections de chars T-55
Djeverske	1 section de chars T-55
Kladina Glavica	2 sections de chars T-55 3 VBTT
Ervenik	1 compagnie de chars
Biljane	10 chars T-55 8 chars M-84 8 VBTT
Zemunik Gornji	2 sections de chars T-55
Bukovic Gaj (Benkovac)	1 compagnie de chars 4 véhicules de combat d'infanterie 1 batterie d'obusiers de 152 mm
Vojvodic	2 véhicules de combat d'infanterie 3 canons antiaériens "Praga" 8 canons antiaériens M-55 de 20/3 mm
Civljane	1 compagnie de chars 1 bataillon d'artillerie (1re brigade légère)
Kistanje	1 lance-roquettes multiples (LRM) "Orkan"
Zegar	1 lance-roquettes multiples "Orkan" 1 lance-roquettes multiples "Oganj"
Sopot (Benkovac)	1 véhicule de combat d'infanterie "Polk-9K11"
Benkovac (caserne)	Pièces d'artillerie et chars
Novigrad	2 sections de chars

39e corps de Banija

Emplacement	Armes
Forêt de Glib (Stankovci)	1 section de chars T-55
Petrinja (caserne)	Chars et VBTT
Graberje	1 section de chars T-55
Forêt de Kotar	1 bataillon d'artillerie, chars et VBTT
Luscani	1 batterie d'obusiers de 105 mm
Donja i Gornja Bacuga	1 compagnie de chars T-55
Budicina	1 section de chars T-55

21e corps de Kordun

Emplacement	Armes
Glavica (colline 152)	1 batterie de mortiers de 120 mm
Banski Kovancevci	1 section de mortiers de 120 mm
Veljun	1 bataillon d'artillerie (13e brigade d'artillerie)
Slunj (champ de tir)	Chars et artillerie
Lemic Brdo	1 section de chars T-55

Note : Un nombre considérable de pièces d'artillerie lourde et deux compagnies de chars du 21e corps appuient les troupes serbes en Bosnie occidentale.

2.2 Opérations de commandos et actions terroristes

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord à ce jour, la "SVK" a entrepris des opérations de reconnaissance qu'elle continue de mener en grand nombre. Ces activités visent à contrôler les positions abandonnées par l'armée croate, ainsi qu'à observer et à localiser les positions et activités de celle-ci. Il semble toutefois que la "SVK" ait mené ces opérations essentiellement pour terroriser les populations non serbes, comme en témoigne ce qui suit :

a) Le 12 mai 1994, à 23 heures, un groupe terroriste de la "SVK" a capturé huit civils dans le village de Vukovje, les a amené à Blatinska Rijeka et, après les avoir torturés, en a tué cinq;

b) Le 19 mai 1994, une patrouille de reconnaissance de la "SVK" a attaqué un point de contrôle de la police dans le village de Branesci (route reliant Pakrac à Pozega) et a endommagé un véhicule à la mitrailleuse;

c) Le 11 juin 1994, une canalisation à la station de pompage d'eau de Kakma a été minée;

d) Le 19 juin 1994, dans la zone de Torina (sud-est de Perusic), deux soldats de l'armée croate de la 133e brigade ont été tués par une patrouille de reconnaissance de la "SVK";

e) Le 20 juin 1994, une compagnie ennemie a occupé la station de pompage d'eau de Kakma;

f) Le 11 juillet 1994, une patrouille de reconnaissance de la 35e brigade mécanisée de la "SVK" a franchi la ligne de séparation (rive droite du fleuve Drava) et a posé un piège antipersonnel;

g) Le 13 juillet 1994, une patrouille de reconnaissance de la "SVK" a attaqué des positions de l'armée croate dans le secteur de Debelo Brdo (Debeljak) et a blessé deux soldats;

h) Le 18 juillet 1994, dans le secteur du village de Smokovic, un groupe de la "SVK" a mis le feu à des positions de l'armée croate afin de capturer des soldats pendant l'échange de tirs qui s'en est suivi;

i) Le 9 août 1994, un groupe terroriste de la "SVK" a tué un soldat sur la route reliant Pakrac à Kusunje;

j) Le 20 août 1994, un groupe terroriste de la "SVK" a attaqué des bateaux de pêche sur le lac Prokljansko et a tué un pêcheur;

k) Le 8 septembre 1994, dans le secteur de Stankovci (Bila Vlaka), un groupe d'opérations spéciales de la 93e brigade légère de la "SVK" a attaqué un groupe de soldats et en a tué deux.

2.3 Positions occupées dans la zone de séparation

La présence de troupes de la "SVK" et la construction de nouveaux ouvrages de fortification de leurs lignes et de leurs positions ont été marquées dans l'ensemble de la zone de séparation. Très souvent, des soldats de la "SVK" sont entrés dans la zone en tenue civile. On trouvera ci-après les emplacements où la présence de troupes de la "SVK" a été permanente. En outre, après le 20 juillet 1994, les troupes de la "SVK" ont repris presque toutes les positions qu'elles occupaient précédemment.

11e corps de la Slavonie orientale :

- Ferme au nord-est de Tenja (zone de Crvene Njive);
- Station de transformateur d'Ernestinovo, route reliant Ivanovac à Ernestinovo;
- Zone du village de Paulin Dvor;
- Étang à poissons du village de Koprivnja;
- Zone de Valcevo, Markusica;
- Zone de Gabos, Ostrovo, village de Ceric;
- Gares de Brsadin et de Vrapcina;
- Forêt de Bradarica, à l'est de Djeletovci;
- Ferme de Henrikovci, Bosnjakov Salas (à 300 mètres de Vinkovci).

18e corps de la Slavonie occidentale :

- Zone de la vigne de Lipik, au sud de Lipik;
- Cukur Brdo, Pakrac;
- Zones des villages de Smrtic, Ratkovac, Dragalic et Donji Bogicevci;
- Zone au sud du village de Paklenica;
- Zone au nord du village de Vocarica.

15e corps de Licki :

- Zones des villages de Zapolje, Glavice, Naprte, Marjani, Kangrge, Masic, Budzak, Donji Lulici, Klenovac et Novoselija;
- Zones de Smolcic Uvala, Veliki Turcic, Runjevica, Markovac, Prazinovac, Brusin, Trla, Cardak, Gradina, Varosina et Jaica Vrh;
- La zone de Medak a été surveillée par des patrouilles de police de la "SVK" en tenue civile.

7e corps de Knin :

Dans la zone de responsabilité du 7e corps, la "SVK" a effectué occasionnellement des missions de reconnaissance tout le long de la ligne de séparation. Seuls les emplacements permanents sont indiqués ci-après :

- Zone de Nadinsko Blato-Lisane Tinjske;
- Zones des villages de Kakma, Petrim, Pristeg et Cista Velika;
- Drnis (Obodina, Bajanova Glava et Runjava Glava);
- Zone de Peruca et Dinara (Bilandzica Greda, Tavnica, Opsenjak et Limar).

39e corps de Banija

- Zone de Lasinje : Desno Sredicko (Mrvci, Skenderi et Prigorsko Brdo), Desni Stefanki (Karasi et Orecici) et Trepca;
- Zone de Glina : Ilovacak (Markulini, Radocaji, Kuzmici et Bozurici), Slatina, Zaloj, Gračanica, Stankovac et Donje i Gornje Jame;
- Zone de Petrinja : Brvanjsko, Marinovici, Gore, Zupic, Konjska Glava, Novo Seliste, bâtiment d'approvisionnement en eau de Petrinja, Nova Drencina, forêt de Kotar, Bestрма, Madjarska Kosa, Sjeverna Kosa, Blinjski Kut, Brdjani Kosa, Brdjani Cesta, Petrinjci et Sestan Brdo;
- Zone de Slunj : Gornje i Donje Drljace, Cetvrtkovac, Vedro Polje, Donji Hrastovac, Strmen et Crkveni Bok.

21e corps de Kordun :

- Vallée de Pokupska : Banska Selnica, Slunjska Selnica, Ribari, Lipje, Brodjani, Lemici Brdo, Kamensko et Gornje Mekusje;
- Vallée de Koranska : Turanj, Cerovac Tusilovacki, Tusilovic, Malici, Koranski Brijeg, Kosijersko Selo, Mali i Veliki Kozinac et Koncalovici;
- Medjurjecje : Kestenak, Grubjesici et Gacesko Selo;
- Zone de Kapela : la "SVK" n'a pas du tout retiré ses troupes de la zone de Kapela.

2.4 Manoeuvres militaires

Les manoeuvres militaires se sont intensifiées après que le 5e corps de l'armée bosniaque a affronté les troupes serbes en Bosnie occidentale (région de Bihać). La "SVK" a commencé parallèlement des préparatifs d'envergure en vue de mener des actions offensives sur le théâtre d'opérations en Bosnie occidentale.

Début août 1994, malgré la présence de la FORPRONU, la "SVK" a effectué des exercices de tir antichar sur le terrain de manoeuvre de Debelo Brdo.

Sur le terrain de manoeuvre de Masino Brdo (Aljmas), le 11e corps a procédé à des exercices de tir sur cible, notamment au moyen d'armes antichar.

En septembre 1994, dans la zone de Novi Licki Osik, la "SVK" a procédé à des exercices d'entraînement tactique à balles réelles au niveau section/compagnie près de la zone de séparation.

Le 13 septembre 1994, dans la zone de Debelo Brdo, la "SVK" a procédé à des exercices de tir sur cible au moyen de fusils antichar (T-12) et de missiles (Maljutka).

En septembre 1994, 700 à 800 volontaires en provenance de la Serbie ont été entraînés au combat dans la zone de Slunj en Bosnie occidentale.

En septembre 1994, dans le cadre des préparatifs de l'offensive en Bosnie occidentale et de la formation finale des troupes recrutées (spécialité antichar), des exercices de tir sur cible ont été effectués sur le terrain de manoeuvre de Slunj.

Le 24 août 1994, des aéronefs serbes venus de l'aérodrome d'Udbina ont procédé à des exercices de tir sur cible air-sol (bombes et roquettes).

Le 26 août 1994, des unités de défense du 15e corps ont effectué des exercices d'acquisition et de poursuite d'objectif dans la zone de l'aérodrome d'Udbina.

2.5 Renforcement et mouvement des troupes

Dans le cadre de l'offensive en Bosnie occidentale, la "SVK" a redéployé ses troupes et renforcé ses positions.

Au début de la "crise des réfugiés", des unités d'opérations spéciales de la police se sont déplacées de la zone de Knin et Lapac et ont pénétré dans Banija à la frontière avec la Bosnie occidentale.

Une compagnie du 11e corps et une du 18e ont été déployées dans les zones de Banovina et de Kordun en vue de renforcer les 39e et 21e corps.

À la suite d'exercices de tir sur cible, une compagnie de chars du 7e corps a été déployée sur le théâtre d'opérations de la Bosnie occidentale.

Une pièce de batterie (ZIS 76 mm) a été déployée dans la zone du village de Klokoc (au nord-ouest de Cetingrad en Bosnie occidentale).

Une section de LRM du régiment d'artillerie du 15e corps a été affectée à la 103e brigade pour appuyer les attaques sur le théâtre d'opérations de Bihać.

Depuis le 20 septembre 1994, un bataillon d'artillerie de la 11e brigade (Vojnic) participe aux attaques contre Bihać.

Le régiment d'artillerie du 21e corps a constitué un groupe d'artillerie d'appui (2e bataillon d'artillerie, T-130, batterie LRM "Oganj") en vue d'appuyer les opérations de combat en Bosnie occidentale.

En septembre 1994, 700 à 800 volontaires en provenance de la Serbie ont pénétré dans Kordun (zone de Slunj).

Le 20 septembre 1994, quatre LRM "Plamen" ont été enlevés de l'entrepôt de Dvor Na Uni et livrés en Bosnie occidentale.

Les pièces d'artillerie de bataillon situées dans la zone de Zvjerinac ont été déployées dans la zone de Zvjerinac-Markovac aux fins de manoeuvres (à l'intérieur de la zone de séparation de 20 kilomètres).

Dans la municipalité de Plaski, dans le cadre des préparatifs de l'offensive en Bosnie occidentale, une unité de défense territoriale a été organisée et rattachée à la 70e brigade.

Un bataillon de la 6e brigade légère a été déployé dans la zone de Banovina (Kotorani) afin de participer aux combats en Bosnie occidentale.

Dans la zone de responsabilité du 21e corps de Kordun, 700 soldats ont été mobilisés et déployés sur le théâtre d'opérations de la Bosnie occidentale.

Une brigade de défense antiaérienne (44e brigade de missiles d'artillerie) a été organisée et un bataillon de la brigade a été déployé dans la zone de Cerezovci (Banovina).

À la suite d'un exercice de tir sur cible sur le terrain de manoeuvre de Masino Brdo, une batterie d'obusiers de 105 mm de la 40e brigade n'a pas été rendue à la garnison de Vukovar, mais a été envoyée dans la zone de Marinci.

Trois canons de 130 mm ont été déplacés de l'usine alimentaire de Darda et déployés sur une position à l'est de Darda.
